

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 février à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 31 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la CC du Cordais Causse aux Cabannes, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Appel à cotisation des membres pour l'année 2024
Référence : D 2024.4

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 14
Voix délibératives : 13

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, Christine BARRILLIOT, Bernard BOUVIER, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, Bernard TRESSOLS, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Alain BOYER, Sandrine SANDRAL,

Titulaires excusés : J-Louis BOUSQUET, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROLLAND, Fatima SELAM, Didier SOMEN, Pascal THIERY

Suppléants présents sans voix délibérative : Laurence POILLERAT ZEGANADIN

Suppléants excusés : J-François KOWALIK, J-Michel SIBRA,

Autres participants sans voix délibérative : Stéphanie CANTALOUBE, Justine CHOLLET, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Michel REYNES

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Vu les statuts du Pôle Territorial et en particulier l'article 15, qui précise que la participation des membres est calculée et fixée chaque année au prorata de la population totale (base INSEE).

Au vu du budget primitif 2024, il convient de définir le montant de la contribution budgétaire des 5 Communautés de Communes, membres du Pôle Territorial, en fonction de la population totale (base INSEE 2021).

Il est proposé de relever le niveau de participation à 3.90 € par habitant :

	Population totale INSEE 2021	Participation 3.90 €
CC des Monts d'Alban et du Villefranchois	6 498	25 342.20 €
CC Centre Tarn	11 428	44 569.20 €
CC Cordais et Causse	5 413	21 110.70 €
CC du Carmausin - Ségala	30 619	119 414.10 €
CC Val 81	5 657	22 062.30 €
TOTAL :	59 615	232 498.50 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (Résultat des votes - Pour : 13, Contre : 0, Abstention : 0), décide :

- D'approuver les montants de participation,
- D'autoriser le Président à effectuer l'appel à participation des membres,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à cette procédure.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,

**Le Président,
J-Luc ESPITALIER**



**Le secrétaire de séance,
Bernard BOUVIER**

